



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca

Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Rappel taxation 2017

Un rappel des échéances pour le paiement des comptes de taxes 2016 qui étaient : le 1^{er} mars, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre. Il est aussi de votre responsabilité de vous assurer de la réception de votre compte.

De plus, vous devez également faire en sorte que vos paiements parviennent au bureau municipal avant les dates d'échéances. Pour ceux qui auraient oublié la deuxième échéance, il serait important de remédier à la situation le plus rapidement possible.

Permis de construction et certificats d'autorisation

Comme chaque année à la même période un rappel s'impose.

En effet, l'été étant synonyme de travaux extérieurs, plusieurs citoyens songeront sans doute à modifier certains éléments de leur propriété. Alors, avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec la Municipalité s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation.

De plus, pour éviter tous problèmes ou mauvaises surprises, il est primordial de vous rappeler qu'un délai minimal d'un mois est à prévoir pour le traitement de votre demande une fois tous les documents nécessaires reçus. Il s'agit, dans la plupart des cas, de plans de rénovation ou de construction à l'échelle de qualités professionnelles et d'un plan d'implantation également à l'échelle.

Pour plus d'informations à ce sujet vous pouvez consulter le site Internet de la MRC de l'Île d'Orléans et plus particulièrement les pages suivantes :

<http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-des-plans-complets-a-lechelle-unedemarche-simple-en-3-etapes.pdf>

et <http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-documents-asoumettre-a-la-municipalite.pdf>.

Le personnel de la Municipalité fera toujours tout ce qui est possible pour favoriser la concrétisation de vos projets, mais sans une collaboration active de votre part, ce processus peut rapidement devenir ardu.

Vidange des fosses septiques individuelles

La vidange des fosses septiques individuelles est, depuis quelques années, sous la responsabilité de la Municipalité. En 2017, nous recommençons un cycle complet, donc toutes les propriétés seront

visitées au cours des années 2017 et 2018. Les citoyens du nord de la Municipalité seront informés quelques semaines à l'avance et les vidanges devraient être terminées au début de septembre. **Il est important que ces citoyens s'assurent de l'accessibilité de leur installation pour ainsi éviter des frais supplémentaires comme prévu au règlement.**

Pour ceux qui désirent une vidange hors calendrier ou spéciale, il faut prévoir deux jours ouvrables de délais et appeler au bureau municipal aux heures régulières pour qu'une visite soit planifiée. Cette visite sera par la suite facturée selon la réglementation en vigueur.

Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est fière d'annoncer qu'elle a reçu du conseil de la Culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches un prix dans la catégorie préservation et mise en valeur du paysage pour les travaux de mise en valeur du site du Parc de la Tour-du-Nordet.

Soyez assuré que la volonté de la Municipalité est de continuer de travailler à l'amélioration des lieux publics municipaux. Nous vous invitons d'ailleurs à vous rendre au tout nouveau Parc du Quai que nous avons complètement restauré cet été!

Bon voisinage et fluidité au Parc de la Tour-du-Nordet

Le conseil municipal est en préparation de deux nouveaux règlements qui seront à l'ordre du jour d'août. Il s'agit tout d'abord du règlement numéro 017-144 modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre. Ce règlement aura pour objectif principal de responsabiliser les propriétaires lorsque des nuisances sont commises par leurs locataires. Ce règlement permettra bien sûr de gérer les cas majeurs, mais nous invitons tous les citoyens à observer les règles élémentaires du bon voisinage qui reposent avant tout sur le respect des autres, mais aussi sur la tolérance!

Le deuxième est le règlement numéro 017-145 modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement. Dans ce cas-ci, il s'agit de pouvoir imposer une limite de temps au stationnement des véhicules qui fréquentent le Parc de la Tour-du-Nordet ce qui permettra une meilleure fluidité au Parc pendant les jours de grande affluence. Il est à noter qu'un stationnement à long terme est déjà disponible par la troisième entrée du Parc qui donne accès à l'extérieur du site de traitement des eaux usées.

En terminant, n'oubliez pas de mettre à votre agenda la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 1^{er} août 2017 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon. **Et notez bien qu'elle se tiendra un mardi !**

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier